

# La moitié des personnes ayant habité en quartier prioritaire entre 2011 et 2020 y restent tout au long de la période

Insee Première • n° 1996 • Mai 2024



Sur la période 2011-2020, les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ont davantage déménagé que ceux des autres quartiers de ces mêmes unités urbaines. Cependant, cette mobilité n'est pas la règle dans les quartiers prioritaires, où une partie de la population y réside durablement.

Parmi les habitants ayant résidé au moins un an en quartier prioritaire entre 2011 et 2020, un sur dix a déménagé au moins une fois tout en restant dans ces quartiers et quatre sur dix n'ont jamais déménagé. Ces habitants sont souvent locataires du parc social et, parmi eux, ceux qui ont déménagé ont les niveaux de vie les plus faibles sur toute la période, bien qu'en hausse entre 2011 et 2020. Trois habitants sur dix ont quitté les quartiers prioritaires et un sur dix n'y a résidé que quelques années au cours de la période : ces personnes ont des niveaux de vie plus élevés que les autres personnes ayant vécu en quartier prioritaire. Enfin, un habitant sur dix emménage dans un quartier prioritaire sur la période et y réside encore en 2020.

En 2018, en France, 5,4 millions d'habitants, soit 8 % de la population, vivent dans l'un des 1 436 **quartiers prioritaires de la politique de la ville** (QPV). Par construction, une grande part de ces habitants vit sous le **seuil de pauvreté**, 43 % contre 14 % des habitants de l'**environnement urbain** de ces quartiers. ► **encadré**. La question de la mobilité résidentielle des habitants des quartiers prioritaires est régulièrement posée par les acteurs publics. La persistance des difficultés sociales dans ces quartiers reflète-t-elle une fonction de « sas » pour des populations momentanément fragilisées, qui, une fois leur situation améliorée céderaient leur place à une autre population fragile ? Ou bien, à l'inverse, résulte-t-elle d'un effet « nasse » pour les habitants des quartiers prioritaires qui y résideraient durablement, sans amélioration de leur situation ?

## En neuf ans, les habitants des quartiers prioritaires ont davantage déménagé que ceux de l'environnement urbain

En France hors Mayotte, déménager au moins une fois entre 2011 et 2020 est plus fréquent parmi les personnes de 18 ans ou plus habitant un quartier prioritaire en 2011 que parmi celles habitant dans l'environnement urbain en 2011 (53 % contre 47 % ► **figure 1**). Les habitants des quartiers prioritaires sont donc globalement plus mobiles entre 2011 et 2020, même si ce constat peut varier au fil des années. En effet, au cours de la période, la mobilité annuelle

des locataires de logements sociaux baisse, ce qui fait diminuer la mobilité des habitants des quartiers prioritaires, dans lesquels le parc social est très développé.

Les écarts de mobilité entre quartiers prioritaires et environnement urbain sont liés aux différences de répartition entre propriétaires, locataires du parc social et locataires du parc privé. Parmi les locataires de logements sociaux en 2011, la part d'habitants des quartiers prioritaires ayant déménagé au moins une fois en neuf ans diffère peu de celle des habitants de l'environnement urbain (52 % contre 51 %). Quand le ménage est propriétaire du logement en 2011, les habitants des quartiers prioritaires déménagent plus souvent que ceux de l'environnement urbain (39 % contre 33 %). Les propriétaires étant les moins mobiles et surreprésentés dans l'environnement urbain, cela explique en partie la plus forte mobilité des habitants résidant en quartier prioritaire en 2011. À l'inverse, les locataires du secteur privé – population la plus mobile – sont moins nombreux à déménager au moins une fois entre 2011 et 2020 lorsqu'ils habitent en quartier prioritaire que dans l'environnement urbain (65 % contre 73 %).

Si la population des quartiers prioritaires déménage davantage que celle de l'environnement urbain, ce n'est pas le cas des plus jeunes. Parmi les habitants âgés de 18 à 29 ans en 2011, en moyenne plus mobiles que les populations plus âgées, ceux issus des quartiers prioritaires sont toutefois

moins mobiles : 80 % ont déménagé au moins une fois entre 2011 et 2020, contre 86 % parmi ceux de l'environnement urbain. La décohabitation familiale est plus tardive

## ► 1. Part d'habitants ayant déménagé au moins une fois entre 2011 et 2020, selon leurs caractéristiques de 2011

en %

Caractéristiques en 2011	Quartier prioritaire en 2011	Environnement urbain en 2011
<b>Ensemble</b>	<b>53</b>	<b>47</b>
<b>Âge</b>		
18-29 ans	80	86
30-44 ans	61	58
45-59 ans	39	32
60 ans ou plus	26	19
<b>Statut d'occupation du logement</b>		
Propriétaire	39	33
Locataire du parc social	52	51
Locataire du parc privé	65	73
<b>Niveau de vie (euros constants 2015)</b>		
Moins de 12 000 €	55	54
De 12 000 à moins de 18 000 €	52	49
De 18 000 à moins de 22 000 €	53	46
De 22 000 à moins de 27 000 €	54	45
27 000 € ou plus	51	42

**Note** : L'environnement urbain désigne les territoires non prioritaires situés dans les unités urbaines qui englobent un ou plusieurs quartiers prioritaires.

**Lecture** : Entre 2011 et 2020, 80 % des habitants de 18-29 ans résidant dans un quartier prioritaire en 2011 ont déménagé au moins une fois.

**Champ** : France hors Mayotte, personnes âgées de 18 ans ou plus en 2011 et résidant dans un quartier prioritaire ou dans l'environnement urbain.

**Source** : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, échantillon démographique permanent 2020.

en quartier prioritaire, où les jeunes sont moins diplômés et plus fragiles sur le marché du travail.

À **niveau de vie** comparable en 2011, les habitants des quartiers prioritaires ont davantage déménagé que ceux de l'environnement urbain. L'écart croît avec le niveau de vie et culmine à 9 points chez les plus aisés (niveau de vie supérieur ou égal à 27 000 euros).

## La population des quartiers prioritaires déménage plus souvent à proximité

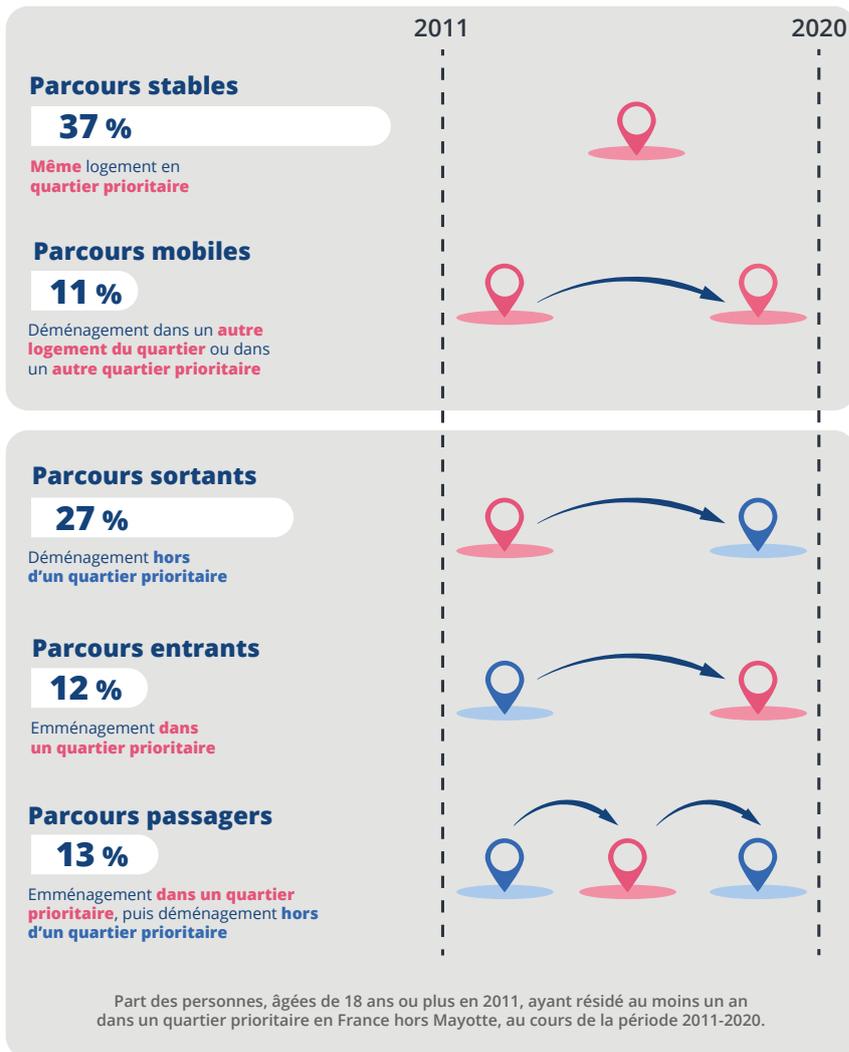
Parmi les personnes qui ont changé de résidence entre 2011 et 2020, 36 % des habitants issus d'un quartier prioritaire en 2011 ont déménagé à moins de 2 km, contre 24 % des habitants de l'environnement urbain. Les locataires d'un logement social, nombreux parmi les habitants des quartiers prioritaires, déménagent souvent sur des distances courtes, et ce d'autant plus lorsque leur destination est un autre logement social. Ainsi, en moyenne, le nombre de kilomètres parcourus lors du déménagement d'un logement social vers un autre est environ trois fois plus faible que pour l'ensemble des déménagements. À même statut d'occupation, pour le logement initial comme celui d'arrivée, les habitants issus de l'environnement urbain déménagent sur des distances légèrement plus longues.

## La moitié des habitants de quartier prioritaire entre 2011 et 2020 n'ont jamais quitté ces quartiers

Entre 2011 et 2020, 10 % des personnes âgées de 18 ans ou plus en 2011 ont habité au moins un an en quartier prioritaire. Leurs parcours résidentiels sont très divers, allant d'une seule année en quartier prioritaire à l'occupation du même logement en quartier prioritaire sur toute la période. Ces adultes sont répartis en cinq groupes selon leur parcours résidentiel sur la période (2011-2020) : les « stables », les « mobiles », les « sortants », les « entrants » et les « passagers ». Les stables rassemblent 37 % des habitants : ils résident dans le même logement d'un quartier prioritaire de 2011 à 2020

► **figure 2.** En comparaison, parmi les personnes ayant résidé au moins un an dans l'environnement urbain entre 2011 et 2020, 46 % résident dans le même logement sur la totalité de la période. Les mobiles, ceux qui ont connu au moins une mobilité résidentielle sur la période, mais toujours au sein de quartiers prioritaires, sont 11 %. Leurs caractéristiques sont proches, qu'ils changent de logement au sein du même quartier (60 % d'entre

## ► 2. Parcours résidentiels des habitants résidant au moins un an en quartier prioritaire entre 2011 et 2020



**Note :** Entre 2011 et 2020, les personnes déménageant hors d'un quartier prioritaire sont plus nombreuses que celles s'y installant. Toutefois, en l'absence d'information sur les naissances et les décès, il est impossible de conclure sur l'évolution de la population vivant en quartier prioritaire sur la période.

**Lecture :** 37 % des habitants ayant résidé au moins un an en quartier prioritaire entre 2011 et 2020 ont un parcours résidentiel stable, c'est-à-dire qu'ils ont occupé le même logement dans le même quartier prioritaire durant toute la période.

**Champ :** France hors Mayotte, personnes âgées de 18 ans ou plus en 2011, résidant au moins un an en quartier prioritaire entre 2011 et 2020.

**Source :** Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, échantillon démographique permanent 2020.

eux), ou qu'ils déménagent d'un quartier prioritaire à un autre. Au total, près de la moitié des personnes ayant habité au moins un an en quartier prioritaire entre 2011 et 2020 y restent tout au long de la période (stables et mobiles).

Les habitants ayant résidé à la fois dans et hors d'un quartier prioritaire se répartissent en trois groupes. Les sortants (27 %) rassemblent les personnes habitant en début de période en quartier prioritaire puis, à la suite d'un déménagement, habitant hors d'un quartier prioritaire en fin de période. Les entrants, au parcours symétrique du précédent, regroupent deux fois moins de personnes (12 %). Les passagers correspondent aux 13 % restants : les personnes ayant résidé dans un quartier prioritaire une ou quelques

années sur la période. En moyenne, les passagers ont vécu deux ans et demi en quartier prioritaire entre 2011 et 2020.

## L'emménagement en quartier prioritaire est lié à l'obtention d'un logement social

Les habitants stables sont les plus âgés : plus d'un quart ont 60 ans ou plus en 2011, contre moins de 10 % parmi les habitants avec d'autres parcours. Par ailleurs, ils vivent relativement plus souvent seuls ou en couple sans enfant. En 2011, 62 % de ces habitants occupent un logement social. À l'inverse, les habitants qui déménagent sur la période sont plus jeunes, les passagers encore davantage : 56 % d'entre eux ont entre 18 et 29 ans en 2011.

Pour les habitants entrant dans un quartier prioritaire ou en sortant, la mobilité va souvent de pair avec un changement de statut d'occupation du logement. L'année qui suit leur départ, les sortants sont deux fois moins nombreux à occuper un logement social (28 % contre 61 % avant leur déménagement hors du quartier prioritaire), et dans le même temps, la part de locataires du secteur privé et de propriétaires parmi eux augmente ► **figure 3**. Dans une moindre mesure, le déménagement coïncide aussi avec des modifications dans la composition familiale des ménages : les sortants de quartiers prioritaires sont ainsi relativement plus nombreux à vivre en couple sans enfant ou seuls un an après leur déménagement, alors qu'ils sont moins nombreux à vivre au sein de familles monoparentales. À l'inverse, les entrants en quartier prioritaire sont plus de deux fois plus nombreux à occuper un logement social après leur emménagement qu'un an auparavant. Ces entrants vivent plus fréquemment seuls (avec ou sans enfant) après leur déménagement qu'avant, et moins fréquemment en couple avec des enfants.

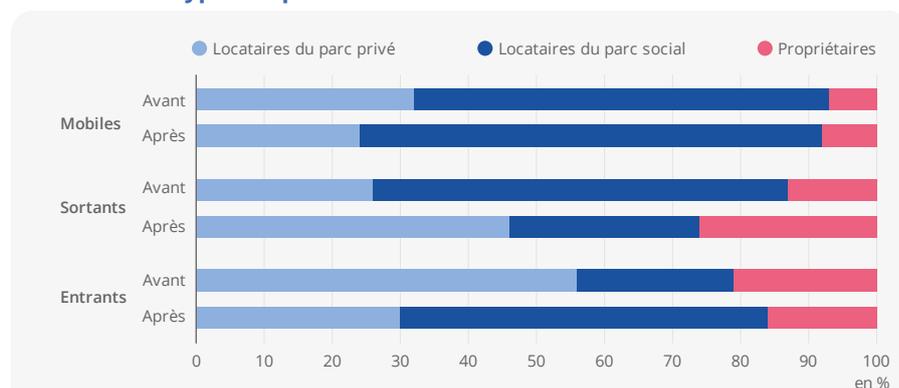
Pour les individus de passage quelques années en quartier prioritaire, les évolutions du statut d'occupation de leur logement sont globalement similaires à celles des entrants lors de leur entrée et des sortants lors de leur sortie. La part de personnes vivant en couple avec des enfants diminue l'année d'entrée en quartier prioritaire, et réaugmente l'année de sortie.

Les personnes mobiles qui déménagent tout en restant dans un quartier prioritaire changent moins souvent de statut d'occupation du logement : la part de locataires du parc social, déjà très élevée avant l'année de déménagement (61 %), augmente encore pour atteindre 68 % l'année après le déménagement. La part élevée des mobiles qui vivent dans un **ménage complexe** l'année précédant la mobilité (22 %) est diminuée presque de moitié l'année suivante.

### Les habitants mobiles au sein des quartiers prioritaires ont les niveaux de vie les plus faibles

Les habitants mobiles au sein des quartiers prioritaires ont les niveaux de vie médians les plus faibles tout au long de la période : leur taux de pauvreté reste supérieur à 40 % de 2011 à 2020, alors que le taux de pauvreté des sortants est inférieur à 20 % en 2020 ► **figure 4**. Les habitants stables et les entrants ont sur toute la période des niveaux de vie intermédiaires, supérieurs à ceux des mobiles mais moins élevés que ceux des sortants et des passagers. Malgré leurs fragilités, les habitants mobiles ainsi que les stables connaissent une amélioration

### ► 3. Statuts d'occupation du logement avant et après déménagement selon les types de parcours résidentiels

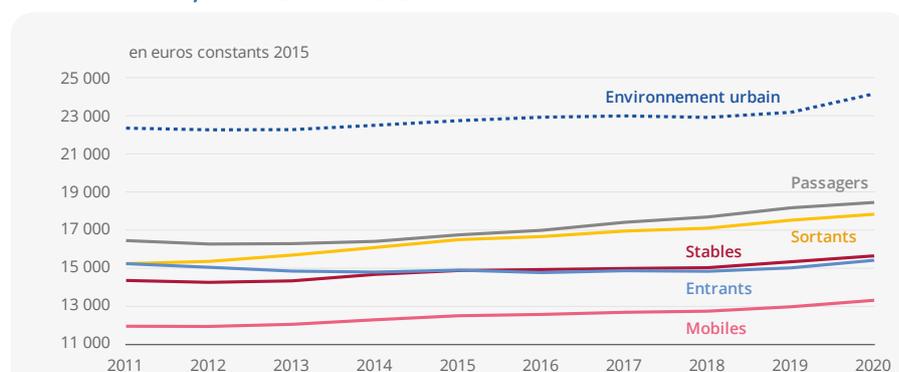


**Lecture** : 61 % des habitants mobiles en quartier prioritaire sont locataires d'un logement social au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de leur déménagement, 68 % au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant leur déménagement.

**Champ** : France hors Mayotte, personnes âgées de 18 ans ou plus en 2011, résidant au moins un an en quartier prioritaire entre 2011 et 2020 et dont le statut d'occupation du logement est observé le 1<sup>er</sup> janvier de l'année du premier déménagement sur la période et l'année suivante.

**Source** : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, échantillon démographique permanent 2020.

### ► 4. Évolution du niveau de vie médian des personnes selon leur parcours résidentiel, entre 2011 et 2020



**Note** : L'environnement urbain désigne les territoires non prioritaires situés dans les unités urbaines qui englobent un ou plusieurs quartiers prioritaires.

**Lecture** : En 2011, le niveau de vie médian des personnes ayant un parcours résidentiel stable en quartier prioritaire s'établit à 14 360 euros (euros constants 2015).

**Champ** : France métropolitaine, personnes âgées de 18 ans ou plus en 2011 résidant au moins un an en quartier prioritaire entre 2011 et 2020 (sauf pour l'environnement urbain) et vivant dans un ménage dont le revenu disponible est positif ou nul.

**Source** : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, échantillon démographique permanent 2020.

de leur niveau de vie en euros constants respectivement de 11 % et 9 % sur la période, contre 8 % pour les habitants de l'environnement urbain. Toutefois, par rapport à ces derniers, ainsi que par rapport aux sortants et aux passagers, ils ont en 2020 un niveau de vie nettement moins élevé. Ce phénomène pourrait illustrer l'effet « nasse » des quartiers prioritaires : ceux qui y restent durablement (les mobiles et les stables) ont le niveau de vie le moins élevé.

Le niveau de vie médian des entrants baisse en début de période, et augmente en fin de période pour atteindre en 2020 un niveau à peine supérieur à celui de 2011. La progression du niveau de vie des entrants entre 2011 et 2020 est donc particulièrement faible, notamment par rapport aux autres groupes. Dans le détail, tous les individus ne déménageant pas la même année, le niveau de vie des entrants diminue fortement l'année d'emménagement en quartier

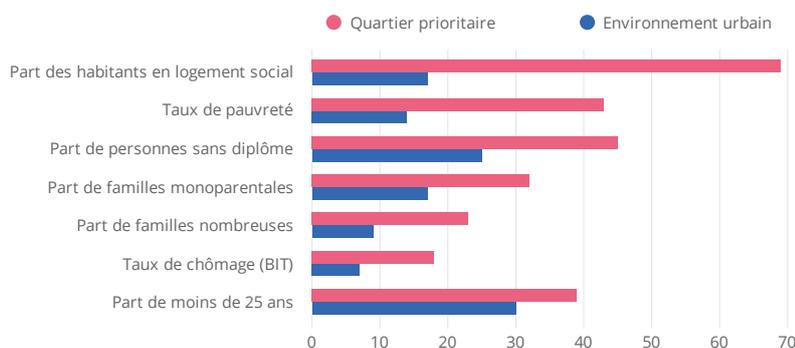
prioritaire, avant d'augmenter par la suite pour rattraper progressivement son niveau antérieur. Ici, l'entrée en quartier prioritaire peut être vue comme un « sas », une aide quand les personnes sont en situation de plus grande précarité.

La fonction de « sas » est plus marquée pour les sortants de quartiers prioritaires et pour les personnes y résidant quelques années, dont le niveau de vie est le plus élevé sur toute la période. Le niveau de vie médian des sortants augmente de 17 % entre 2011 et 2020, plus forte hausse de tous les groupes. Cette progression est continue sur la période. Il n'y a pas de hausse plus élevée du niveau de vie l'année où les habitants quittent le quartier prioritaire. Le niveau de vie médian des personnes de passage en quartier prioritaire augmente d'environ 12 % sur la période. L'année d'emménagement en quartier prioritaire est généralement synonyme de diminution du niveau de

## ► Encadré - Dans les quartiers prioritaires, habiter un logement social est quatre fois plus fréquent que dans l'environnement urbain

Par rapport aux habitants de l'environnement urbain, ceux des quartiers prioritaires ont un taux de pauvreté trois fois supérieur. De plus, ils sont plus souvent sans diplôme (45 % contre 25 %) et le **taux de chômage** est plus de deux fois supérieur dans ces quartiers (18 % contre 7 %). Les habitants des quartiers prioritaires sont également plus jeunes que dans l'environnement urbain, et vivent plus fréquemment dans des familles monoparentales ou nombreuses. La majorité des habitants de ces quartiers vit dans un logement social, 69 % contre 17 % dans l'environnement urbain, soit quatre fois plus souvent. Dans l'environnement urbain, les habitants sont au contraire majoritairement propriétaires de leur logement (57 %).

## Caractéristiques comparées des quartiers prioritaires et de leur environnement urbain



**Note :** L'environnement urbain désigne les territoires non prioritaires situés dans les unités urbaines qui englobent un ou plusieurs quartiers prioritaires.

**Lecture :** En 2019, 32 % des familles des quartiers prioritaires sont des familles monoparentales, contre 17 % de celles de l'environnement urbain.

**Champ :** Part des habitants en logement social : France, personnes en résidence principale au sens fiscal ; taux de pauvreté : France métropolitaine, La Réunion et la Martinique, personnes dont le ménage a un revenu disponible positif ou nul ; part de personnes sans diplôme : France hors Mayotte, personnes de 15 ans ou plus vivant dans un logement ordinaire ; part de familles nombreuses et monoparentales : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire ; taux de chômage : France hors Mayotte, personnes actives de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire ; part de moins de 25 ans : France hors Mayotte, personnes vivant dans un logement ordinaire.

**Source :** Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020 ; enquête Emploi 2022 ; recensement de la population (RP) 2019 ; fichiers démographiques sur les logements et les individus (Fidéli) 2022.

## ► Définitions

Les **quartiers prioritaires de la politique de la ville** sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville. Les périmètres retenus dans cette étude sont ceux définis par les décrets n° 2014-1750 et n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville respectivement dans les départements métropolitains et d'outre-mer. Ces quartiers de 1 000 habitants minimum, étudiés ici selon leurs périmètres en vigueur de 2014 à 2023, ont été définis en se fondant sur la faiblesse des revenus de leurs habitants.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

L'**environnement urbain** désigne les territoires non prioritaires situés dans les unités urbaines qui englobent un ou plusieurs quartiers prioritaires. Les unités urbaines sont construites en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer d'après la définition suivante : une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Un **ménage complexe** se définit par rapport aux autres types de ménages. Il s'agit d'un ménage qui n'est pas composé soit d'une seule personne, soit d'une seule famille (un couple sans enfant, un couple avec enfants ou une famille monoparentale).

Le **taux de chômage** est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

vie médian (-8 %), à l'inverse de l'année du départ hors du quartier (augmentation de 7 %).

Kilian Bloch,  
Mathilde Gerardin (Insee)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

## ► Sources et méthodes

L'**échantillon démographique permanent** (EDP) est un panel sociodémographique représentant environ 4 % de la population française. La situation des personnes (et par extension des ménages dont elles font partie) est suivie annuellement à partir d'une combinaison de plusieurs sources, notamment des données de l'état civil, des données sociofiscales et des informations des recensements de la population.

Le champ de l'étude, lorsqu'elle traite des mobilités résidentielles, est restreint aux personnes âgées de 18 ans ou plus en 2011, dont le logement et les revenus sont connus de l'administration fiscale. Dans cette étude, un déménagement est approximé par un changement de localisation de la résidence principale entre deux années, d'après les informations fiscales.

Pour caractériser les parcours résidentiels des individus habitant au moins un an en quartier prioritaire entre 2011 et 2020, les méthodes d'**analyse de séquences** sont mobilisées. À chaque individu est associée une séquence correspondant à la suite de ses dix statuts résidentiels annuels de 2011 à 2020. Chaque année, un individu a quatre statuts possibles : (1) habiter en dehors d'un quartier prioritaire, (2) habiter en quartier prioritaire pour la première fois de la période, ou dans le même quartier et même logement que le premier observé sur la période, (3) habiter dans le même quartier prioritaire que le premier observé sur la période mais dans un logement différent, (4) habiter en quartier prioritaire dans un quartier différent du premier observé sur la période. Les individus sont ensuite répartis en cinq parcours types selon leurs parcours résidentiels.

## ► Pour en savoir plus

- **Monchâtre V., Pic V., « Dans le Grand Est, la population qui quitte les quartiers prioritaires a une situation moins précaire que celle qui y réside »,** Insee Analyses Grand Est n° 156, avril 2023.
- **Beck P., « La mobilité au sein du parc social - 7 % des ménages quittent le parc social chaque année »,** ANCOLS, 2021.
- **Observatoire national de la politique de la ville, « La mobilité résidentielle des habitants des quartiers prioritaires »,** Rapport annuel 2017.
- **Renaud A., Sémécurbe F., « Les habitants des quartiers de la politique de la ville »,** Insee Première n° 1593, mai 2016.

Direction générale :  
88 avenue Verdier  
92541 Montrouge Cedex

Rédaction en chef :  
B. Lhommeau,  
S. Pujol

Maquette :  
L. Pivon

Code Sage : IP241996  
ISSN 0997 - 6252  
© Insee 2024  
Reproduction partielle  
autorisée sous réserve de  
la mention de la source et  
de l'auteur

Directeur de la  
publication :  
Jean-Luc Tavernier

Rédaction :  
A. Saint-Orens

@InseeFr  
[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

